

40^{ème} TOURNOI NATIONAL DE MIRAMAS

RÈGLEMENT

Numéro d'Homologation : en cours d'homologation

Date: Samedi 11 novembre 2023

Clôture des inscriptions : Vendredi 10 novembre 2023 à 14H00

Adresse: Gymnase St SUSPY - Chemin du Creux - 13140 MIRAMAS

<u>Directeur du tournoi</u>: M. JAOUAR Saïd – 06.67.58.12.26

Engagements (par Internet) : https://www.asttmiramas.fr

(Rubrique Tournoi de Miramas)

Juges Arbitres: Mr RAOUL Etienne - 844950 - JA 3

Mr KERMAREC Yann - 844722 - JA 3

Tables: DONIC

Buvette: Sandwichs, boissons, café, thé, chips, friandises, crêpes,

Adresse: BP 37 – 13141 MIRAMAS CEDEX

Article 1 - Définition : Tournoi National (catégorie B)

Le Tournoi de Miramas est une compétition de Tennis de Table organisée par l'ASTT Miramas, et destinée aux joueurs licenciés à la FFTT, valides et invalides, venant de toute la France, hormis les poussin(e)s.

Ce tournoi homologué est régi en application des règlements fédéraux.

Les résultats seront comptabilisés pour le calcul des classements, sauf pour le tableau Handicap.

Article 2 – Licenciation

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2023/2024.

Article 3 - Matériel et condition générales

La compétition se déroulera sur 28 tables homologuées par l'ITTF. Les balles, homologuées ITTF, seront fournies par les joueurs. Une tenue sportive conforme aux règles du jeu est exigée. Aucune interruption ne sera établie.

Une buvette fonctionnera toute la journée.

Il est formellement interdit de coller des revêtements dans l'enceinte du gymnase.

Article 4 - **Droits d'engagements**

Les engagements sont limités à 3 tableaux. Le paiement pourra être réalisé en ligne ou bien sur place en même temps que l'inscription.

Mode de paiement	1 Tableau	2 Tableaux	3 Tableaux		
Paiement en ligne ou sur place	10 €	18 €	25 €		

En cas de forfait annoncé avant la limite des inscriptions, le club procèdera au remboursement à hauteur de 98% environ, les frais bancaires n'étant pas remboursés. En delà de la date limite, il n'y aura aucun remboursement. Toute demande d'annulation ou de modification doit être faite à l'adresse asttmiramas@outlook.fr

Un engagement peut être refusé s'il y a dépassement de la capacité du tableau.

Adresse: BP 37 – 13141 MIRAMAS CEDEX

Article 5 – Tableaux, horaires et dotations

Ouverture de la salle à 7h30. Le pointage des tableaux débutera une heure avant leur début. Les joueurs doivent avoir pointé 30 minutes avant le début du tableau. Un tableau peut être annulé si le nombre de joueurs ou joueuses est insuffisant. La dotation globale est de « 3 535 € ». Les vainqueurs, finalistes et demifinalistes recevront leur prix en chèques.

	TABLEAU	DÉBUT	½ FIN.	FINALISTE	VAINQUEUR		
Α	500 à 699 pts	8h30	15 €	35 €	70 €		
В	500 à 999 pts	10h30	20€	40 €	80 €		
С	500 à 1199 pts	12h30	25 €	50 €	100 €		
D	500 à 1499 pts	8h30	30 €	60 €	120 €		
Е	500 à 1799 pts	10h30	35 €	70 €	140 €		
F	Non numéroté	9h30	40 €	80€	160€		
G	NC à N°500	11h30	50€	100 €	200€		
Н	Toutes Séries Messieurs	13h30	100€	200€	400€		
I	Toutes Séries Dames	13h30	95€	190 €	380€		
J	Handicap	14h30	30 €	60 €	120 €		

Article 6 - Déroulement de la compétition

Les joueurs seront placés en fonction de leur dernier classement officiel.

Les dames peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Les parties préliminaires se feront en poules de 3 joueurs.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

Le tableau final de chaque catégorie est un tableau à élimination directe.

Le tableau J (Handicap) se déroulera sans poules préliminaires.

Dans les poules, le joueur exempt est tenu d'arbitrer. Dans les tableaux et les poules incomplètes, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes s'il n'y a pas d'arbitre disponible.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après le premier appel sera déclaré forfait.

Article 7 - Tableau Handicap

Chaque partie se joue en 33 points avec 2 points d'écart. Les joueurs changent de camp lorsque le mieux classé atteint 16 points. Les joueurs ont chacun le droit à un temps morts d'une minute. En fonction de la différence de classements, le joueur le moins bien classé commence avec un nombre défini de points d'avance.

Ecart	0	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100
	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	ou
	99	199	299	399	499	599	699	799	899	999	1099	plus
Avance	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22

Site: <u>www.asttmiramas.fr</u> – Facebook: @Miramastennisdetable Adresse: BP 37 – 13141 MIRAMAS CEDEX

Article 8 - Assurances

L'ASTT Miramas décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte. Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 9 - Conditions d'annulation

Le tournoi peut être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction de la disponibilité des locaux municipaux ou de la disponibilité des membres organisateurs

Article 10 - Tirage au sort

Dans chaque tableau, les poules seront constituées en public après la fin du pointage. Le tirage au sort des tableaux sera effectué à l'issue des poules.

Article 11 – Forfait ou absence

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements Administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Adresse: BP 37 – 13141 MIRAMAS CEDEX